



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/AC. 246/3  
16 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE D'EXPERTS  
SUR LA COOPÉRATION SUD-SUD  
31 juillet-4 août 1995

RAPPORT DE LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE D'EXPERTS SUR  
LA COOPÉRATION SUD-SUD

Rapporteur : Mme Soledad Bernuy (Pérou)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PREMIÈRE PARTIE		
I. INTRODUCTION.....	1-11	2
II. PARTICIPATION.....	12-16	4
III. QUESTIONS DE FOND.....	17-33	5
Examen de l'état de la coopération Sud-Sud et des questions nouvelles (point 4 de l'ordre du jour) et développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques (point 5 de l'ordre du jour)		
IV. INTRODUCTION ET ADOPTION DU RAPPORT.....	34-37	10
V. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE.....	38-41	10
DEUXIÈME PARTIE		
VI. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT.....	42-88	11
ANNEXE.....		23

Documents dont était saisie la Réunion  
intergouvernementale d'experts.

## PREMIÈRE PARTIE

### I. INTRODUCTION

#### Ouverture de la Réunion, élection du bureau et organisation des travaux

1. En application de la résolution 49/96 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, la Réunion intergouvernementale d'experts sur la Coopération Sud-Sud s'est tenue à New York du 31 juillet au 4 août 1995. Au cours de sa Réunion, elle a tenu quatre séances plénières et sept séances officieuses.

#### Déclarations liminaires

2. Monsieur Rafeeuiddin Ahmed, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a ouvert la Réunion au nom du Secrétaire général.

3. Monsieur Sid Ali Ketrاندji, Directeur des relations économiques au Ministère algérien des affaires étrangères, a été élu par acclamation Président de la Réunion intergouvernementale.

4. Les membres du bureau dont le nom suit ont également été élus par acclamation :

Vice-Présidents : M. J.S. Mukul (Inde)  
M. Antoine de Jong (Pays-Bas)  
M. Nikolai N. Liventsev (Fédération de Russie)

Rapporteur : Mme Soledad Bernuy (Pérou)

5. La Réunion a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail figurant dans le document A/AC.246/L.1

6. Le Président a déclaré que l'un des principaux objectifs de la Réunion était de définir les moyens de développer la coopération Sud-Sud à l'échelle mondiale, pour que celle-ci puisse faire pendant à la coopération Nord-Sud. Conformément à la résolution 49/96 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994, les résultats des travaux de la Réunion fourniraient des éléments de fond pour l'établissement du rapport intitulé " État de la coopération Sud-Sud ", que le Secrétaire général devait présenter lors de la cinquantième session de l'Assemblée générale, compte tenu de la proposition de convocation d'une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

7. Le Président a précisé les deux principales tâches qui incombaient à la Réunion : il lui fallait en premier lieu tirer les leçons de l'expérience acquise en matière de coopération Sud-Sud, en prenant en considération la dynamique des transformations de l'économie mondiale, et, en second lieu,

formuler des recommandations concrètes, contribuant ainsi véritablement à la préparation de la conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui était envisagée. Il a mentionné les rapports de fond établis par le Secrétariat en vue de faciliter les travaux de la Réunion (A/AC.246/1 et A/AC.246/2), ainsi que les résultats de la troisième session de la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement de la CNUCED (CEPD) et ceux de la neuvième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement dont la réunion devait tenir compte, en application de la résolution 49/96.

8. Le Représentant du Secrétaire général et Administrateur associé du PNUD a déclaré que la résolution 49/96, par laquelle l'Assemblée générale décidait de convoquer la Réunion intergouvernementale d'experts, témoignait très clairement du regain d'intérêt que suscitait la coopération Sud-Sud, phénomène que confirmait en outre la trentaine d'initiatives prises en la matière au cours de la seule année 1995. Par ailleurs, les pays développés étaient eux aussi de plus en plus favorables à la coopération Sud-Sud. Un des principaux objectifs de la Réunion devait être de susciter des idées nouvelles qui permettraient de tirer pleinement partie du potentiel de la coopération Sud-Sud dans le contexte de transformations profondes des relations économiques internationales, et notamment de la globalisation et de la libéralisation.

9. Si certains pays en développement avaient été en mesure de tirer parti de l'évolution de la situation mondiale, tel n'avait pas été le cas de la plupart d'entre eux. Toutefois, la diversité même de ces expériences avait stimulé l'intérêt porté à la coopération Sud-Sud. Dans le passé, celle-ci avait été la plus dynamique durant les périodes d'essor économique alors que la récession dans de nombreux pays en développement avait rendu cette coopération plus difficile. Cependant, les perspectives de la coopération Sud-Sud s'étaient améliorées au cours des dernières années et les pays en développement devaient mettre à profit l'impulsion donnée par le renforcement de la coopération dans plusieurs domaines stratégiques.

10. La coopération entre pays en développement ne saurait se limiter uniquement aux questions économiques. Une coopération dans les domaines social, politique et technique était également nécessaire. Les récentes conférences mondiales qui avaient été consacrées à des questions sociales, environnementales et autres, avaient expressément identifié la coopération Sud-Sud comme un important moyen de donner effet à leurs recommandations.

11. Si elle débouchait sur des recommandations concrètes et des stratégies novatrices, la Réunion contribuerait sensiblement au renforcement de la coopération Sud-Sud. A l'échelon régional, il fallait tirer pleinement partie des échanges entre organismes régionaux. Au plan international, il était nécessaire que le système des Nations Unies, notamment les mécanismes d'appui du PNUD/CTPD et de la CNUCED/CEPD, et les pays développés, soutiennent les initiatives prises dans le cadre de la coopération triangulaire.

## II. PARTICIPATION

12. Les États Membres ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés à la Réunion :

Afghanistan	Haïti	Portugal
Afrique du Sud	Honduras	République arabe syrienne
Algérie	Inde	République de Corée
Allemagne	Indonésie	République populaire démocratique de Corée
Arabie saoudite	Iran (Rép. islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Argentine	Italie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Autriche	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bangladesh	Japon	Saint Vincent-et-les-Grenadines
Bénin	Kenya	Soudan
Bolivie	Iles Salomon	Sri Lanka
Brésil	Liban	Suriname
Burkina Faso	Lesotho	Thaïlande
Cambodge	Madagascar	Togo
Cap Vert	Malaisie	Trinité-et-Tobago
Chili	Maldives	Tunisie
Chine	Maroc	Turquie
Colombie	Mexique	Venezuela
Costa-Rica	Myanmar	Viet Nam
Cuba	Nicaragua	Yémen
Équateur	Népal	Zambie
Égypte	Nigéria	Zimbabwe
El Salvador	Ouganda	
Espagne	Pays-Bas	
Éthiopie	Pakistan	
Fédération de Russie	Panama	
France	Paraguay	
Grèce	Pérou	
Guinée	Philippines	
Guyana		

13. En outre, le représentant de l'Observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies a assisté à la Réunion.

14. Des fonctionnaires du Département de la coordination des politiques et du développement durable, du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont participé aux travaux de la Réunion.

15. Les commissions régionales ci-après étaient représentées :

- Commission économique pour l'Afrique ;
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

16. Les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont reçu une invitation permanente à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, étaient représentées à la Réunion :

Association sud-asiatique de coopération régionale ;  
Banque africaine de développement ;  
Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies ;  
Centre d'échange des données technologiques, commerciales et d'investissement du Sud  
Centre du Sud  
Marché commun de l'Afrique orientale et australe ;  
Organisation de la Conférence islamique ;  
Organisation de l'unité africaine ;  
Secrétariat de la Communauté des Caraïbes ;  
Système économique latino-américain.

### III. QUESTIONS DE FOND

Examen de l'état de la coopération Sud-Sud et des questions nouvelles (point 4 de l'ordre du jour) et développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques (point 5 de l'ordre du jour)

17. Lors de l'examen de ces questions, la Réunion intergouvernementale d'experts était saisie des documents suivants :

(a) " État de la coopération Sud-Sud et questions nouvelles " (A/AC.246/1) ;

(b) " Développement de la coopération Sud-Sud (questions et modalités: quelques suggestions) " (A/AC.246/2).

18. En outre, la Réunion disposait des documents d'information suivants :

(a) " Rapport du Comité de haut-niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa neuvième session " (A/50/39) ;

(b) " Rapport de la Commission permanente de la CNUCED sur la coopération économique entre pays en développement sur sa troisième session " (TD/B/42(1)/7, TD/B/CN.3/16).

#### Déclarations générales

19. Présentant les questions de fond dont était saisie la Réunion, la directrice de la Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux de la CNUCED a déclaré que la Réunion intergouvernementale d'experts était le résultat de l'excellente coopération

instaurée entre la division de la CEPD et les programmes spéciaux de la CNUCED, d'une part, et le groupe spécial de la CTPD, d'autre part. Une telle coordination était nécessaire, non seulement au sein du système des Nations Unies, mais aussi aux niveaux national et régional. Elle a noté que la Réunion avait eu la chance de compter parmi ses participants des experts nationaux de la Coopération Sud-Sud. Elle a également rappelé le généreux soutien qui avait été accordé par le Gouvernement du Japon, qui avait permis à un certain nombre de représentants de participer à la Réunion.

20. Deux rapports techniques avaient été établis par la CNUCED au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour. Le rapport intitulé : " État de la Coopération Sud-Sud et questions nouvelles ", (A/AC.246/1) présenté dans le cadre du point 4 contenait des renseignements factuels sur la situation de la Coopération Sud-Sud et passait en revue un certain nombre de grandes questions, de problèmes et de points de vue ayant trait à cette coopération. Le regain d'intérêt dont avait récemment bénéficié la coopération Sud-Sud, laquelle faisait intervenir non seulement des partenaires régionaux, mais aussi des pays appartenant à différentes régions et ayant atteint différents stades de développement, témoignait de la validité de la coopération économique entre pays en développement en tant que stratégie majeure de croissance et de développement. Cependant, pour les pays à faible revenu, le processus d'intégration avait des retombées qui allaient bien au-delà des politiques commerciales. Plusieurs obstacles tels que l'insuffisance des infrastructures et des dispositifs institutionnels, aggravée par des politiques qui décourageaient l'investissement et la production, freinaient l'expansion et la diversification des échanges Sud-Sud.

21. L'intérêt croissant que les pays en développement portaient à la coopération Sud-Sud ouvrait des perspectives mais posait aussi de nouveaux problèmes dans le contexte actuel de mondialisation et de libéralisation. Fondée sur un régionalisme ouvert et souple, la coopération Sud-Sud pouvait être une approche utile dans ce contexte. Les expériences passées montraient qu'un certain nombre de facteurs influençaient sur la réussite des arrangements de coopération Sud-Sud, tels par exemple la complémentarité économique, la situation géographique et la proximité, les ressemblances historiques et culturelles, la volonté politique, la stabilité macro-économique et la force des institutions.

22. En ce qui concerne le point 5, le rapport intitulé " Développement de la Coopération Sud-Sud (questions et modalités : quelques suggestions) " (A/AC.246/2) faisait état des difficultés rencontrées et définissait les stratégies à adopter. La directrice de la Division de la CEPD et des programmes spéciaux en a résumé les principales conclusions et recommandations dans les domaines suivants : communication et technologie ; système global de préférences commerciales ; développement du secteur des services ; collaboration dans les secteurs de la production et des investissements ; coopération et marché des capitaux ; et efficacité que l'assistance fournie.

23. Le directeur du Groupe spécial de la coopération entre pays en développement du PNUD a déclaré que, du fait des processus de mondialisation et de libéralisation des économies, l'intensification de la Coopération Sud-Sud était devenue un impératif fondamental, à la fois comme stratégie de développement et comme moyen d'assurer l'intégration effective et équitable des pays en développement dans le nouvel ordre mondial. Ces processus montraient bien l'importance de la Réunion. Le directeur du Groupe a également remercié le Gouvernement du Japon pour l'aide financière qu'il avait apportée et qui avait permis à un certain nombre d'experts de participer à la Réunion.

24. Donnant suite à la résolution 49/96 de l'Assemblée générale, le Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement avait établi un document intitulé " Nouvelles orientations de la Coopération technique entre pays en développement " (TCDC/9/3), qui devait être soumis au Comité de haut-niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Ce rapport recommandait de réorienter la CTPD vers des initiatives stratégiques susceptibles d'avoir un impact considérable sur un grand nombre de pays en développement et d'axer la CTPD sur de grandes questions telles que le commerce et l'investissement, la dette, l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la production et l'emploi, ainsi que la coordination des politiques macro-économiques et la gestion de l'aide. L'un des éléments clés du rapport sur les nouvelles orientations était l'accent qu'il mettait sur la nécessité de forger des liens opérationnels plus étroits entre la CTPD et la CEPD, ce qui permettrait à la CTPD de jouer un rôle crucial au service de programmes plus vastes de coopération économique entre les pays en développement.

25. A sa neuvième session, le Comité de haut-niveau a approuvé les recommandations contenues dans le rapport sur les Nouvelles orientations. Il a également invité l'Administrateur du PNUD à veiller à ce que le Groupe spécial joue un rôle actif au sein du système des Nations Unies, afin de développer la CTPD et de mettre efficacement en oeuvre la stratégie définie dans le rapport sur les nouvelles orientations. Par la suite, le Conseil d'administration du PNUD a décidé, à sa session de juin 1995, d'augmenter les ressources allouées à la CTPD au cours du prochain cycle de programmation, ce qui donnerait au Groupe spécial des moyens financiers accrus et faciliterait la réalisation des objectifs énoncés dans la stratégie exposée dans le rapport sur les nouvelles orientations.

26. Parlant au nom de l'Union Européenne (UE), la représentante de l'Espagne a indiqué que l'UE estimait que la Coopération Sud-Sud devait être un instrument dynamique de développement et un moyen d'assurer que les pays en développement participent pleinement aux relations économiques internationales. La volonté politique revêtait une importance cruciale à cet égard. En ce qui concernait la CTPD, elle a insisté sur la nécessité d'une plus grande souplesse et de nouvelles initiatives. Les recommandations du Comité de haut-niveau ont été jugées encourageantes. Quant à la CEPD, il restait beaucoup à faire. Dans certains cas, il fallait rationaliser et simplifier les arrangements pour éviter les doubles emplois. La représentante de l'Espagne a également souligné la nécessité d'une plus grande coopération interrégionale dans le cadre de

rencontres telles que la Conférence de Bandung (1994). Des arrangements institutionnels adéquats étaient essentiels pour assurer la réussite de la Coopération Sud-Sud. Le rôle du secteur privé et des ONGs devait être renforcé. Le système des Nations Unies pouvait jouer un rôle important dans la promotion de la Coopération Sud-Sud, compte tenu des priorités nationales et régionales. Le développement de la Coopération Sud-Sud nécessitait un financement suffisant et la communauté internationale devait appuyer les initiatives prises dans ce domaine par les pays en développement. La représentante de l'Espagne a fait état de diverses initiatives prises par l'Union Européenne dans le cadre de la Coopération Sud-Sud et a affirmé que cette dernière appuyait vigoureusement les efforts visant à promouvoir cette coopération.

27. S'exprimant au nom du groupe des 77 et de la Chine, le représentant des Philippines a souligné l'importance que le groupe des 77 attachait au renforcement et à la revitalisation de la coopération Sud-Sud, qui, à ses yeux, faisait partie intégrante de la coopération internationale de développement et jouait un rôle de catalyseur permettant de promouvoir la croissance et le développement économiques à l'échelle mondiale ainsi que de tirer partie des possibilités qu'offrait cette croissance. La Coopération Sud-Sud était donc un moyen important d'aider les pays en développement à se développer, ce qui était aussi l'un des principaux objectifs des Nations Unies. Par ailleurs, les bouleversements spectaculaires survenus sur la scène économique et politique internationale avec la mondialisation, et l'interdépendance accrue des économies, ainsi que la fin de la guerre froide, ont conféré une plus grande validité à la Coopération Sud-Sud. Ces changements posaient de nouveaux défis et offraient de nouvelles perspectives d'élargissement de la Coopération Sud-Sud que l'on pourrait mieux exploiter en adoptant une démarche souple et évolutive.

28. Le représentant des Philippines a souligné que la Coopération Sud-Sud ne saurait remplacer la Coopération Nord-Sud, dont elle était, en fait, le complément. Elle pouvait donc être très fructueuse pour l'ensemble de la communauté internationale, y compris les pays développés. La participation croissante des pays en développement à l'économie mondiale favoriserait l'avènement d'une coopération à l'échelle mondiale.

29. Outre le processus de mondialisation, il était possible d'examiner d'autres approches, notamment des formes novatrices de coopération entre pays en développement qui prendraient en compte les expériences de développement de chacun, la tendance - tant dans les pays développés que dans les pays en développement - au renforcement de la coopération et de l'intégration économique régionale ainsi que la progression régulière des échanges entre pays en développement enregistrée depuis le milieu des années 80. Il pourrait être utile d'analyser comment les progrès techniques et scientifiques, notamment dans le domaine de l'information et de la communication, pourraient enrichir ou favoriser la Coopération Sud-Sud. Les conférences récemment tenues par les Nations Unies sur le développement offraient également diverses possibilités de Coopération Sud-Sud, notamment dans l'application des mesures convenues dans ce cadre.



30. Le représentant des Philippines espérait que, lorsqu'ils étudieraient les moyens de renforcer la Coopération Sud-Sud, les experts tiendraient compte de l'expérience acquise depuis l'introduction officielle de cette forme de coopération. Il importait, par exemple, d'éviter les doubles emplois et les dispositifs trop lourds. Il convenait aussi de rechercher avec diligence les moyens d'améliorer les mécanismes de coopération Sud-Sud aux échelons national, régional et international. En outre, il était essentiel de mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la coopération Sud-Sud, et, à cette fin, de tirer le meilleur parti du système des Nations Unies et de ses mécanismes, ainsi que d'autres organisations internationales. Des recommandations à cet égard pourraient être examinées dans le cadre d'une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud.

31. Selon le représentant du Japon, la fin de la guerre froide avait créé une nouvelle situation internationale. De plus en plus, on reconnaissait que les problèmes socio-économiques, tels que la pauvreté et la dégradation de l'environnement, constituaient des menaces pour la paix et la stabilité mondiales. Face à cette nouvelle situation, il était impératif d'envisager sérieusement de formuler une nouvelle stratégie globale de développement, tout en veillant à adopter une approche différenciée. La communauté internationale devait appuyer sans réserve la coopération Sud-Sud qui constituait le nouvel objectif en matière de coopération pour le développement. Le Gouvernement japonais estimait que, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, il fallait encourager l'instauration d'une relation triangulaire entre les pays en développement relativement avancés, les autres pays en développement et les pays donateurs traditionnels.

32. Après avoir fait le bilan des activités de promotion de la coopération Sud-Sud réalisées par le Gouvernement japonais, le représentant du Japon a déclaré qu'en s'appuyant sur ses propres expériences, le Japon continuerait à prendre des initiatives de coopération favorisant un partenariat constructif entre donateurs et bénéficiaires, et fondé sur une évaluation objective du niveau de développement de chaque pays concerné. Il s'est donc félicité de la décision qu'avait prise le Conseil d'administration du PNUD à sa session annuelle de 1995 d'augmenter les ressources allouées aux activités de la CTPD. Il convenait d'examiner attentivement la question des mécanismes de financement afin d'inciter les organisations internationales, particulièrement celles du système des Nations Unies, à promouvoir la coopération Sud-Sud dans le monde entier. Le Gouvernement japonais, quant à lui, avait l'intention de continuer à financer plusieurs projets et programmes de coopération Sud-Sud. Il espérait que d'autres donateurs, ainsi que les pays en développement qui en avaient les moyens, en feraient autant.

33. En ce qui concernait les organismes internationaux de coopération Sud-Sud, le représentant du Japon pensait qu'il était prématuré, à ce stade d'en examiner le rôle et les fonctions. Le moyen le plus efficace de développer cette forme de coopération consistait à revitaliser les mécanismes institutionnels en place et à promouvoir les nouvelles initiatives telles que le Forum Asie-Afrique.

#### IV. INTRODUCTION ET ADOPTION DU RAPPORT

34. Le Président a présenté le "Résumé et conclusions" du Président (A/AC.246/L.2/Add.1/Rev. 2 (annexe I)) qui figure dans le rapport. Le rapport constituait une synthèse des idées avancées lors de la Réunion ; dans sa rédaction, le Président avait été guidé par la nécessité d'être cohérent et d'éviter les répétitions. Il a ajouté qu'il assumait l'entière responsabilité de son contenu. Il a ensuite demandé aux participants à la Réunion d'adopter le rapport dans son ensemble.

35. Le Rapporteur a ensuite présenté officiellement le rapport de la Réunion qui figurait dans les documents A/AC.246/L.2 et A/AC.246/L.2/Add.1/Rev.2.

36. Un représentant a suggéré que le "Résumé et conclusions" du Président fasse explicitement référence à chacun des départements de l'Organisation des Nations Unies chargés de la coopération Sud-Sud. Pour un autre représentant, ce texte aurait dû refléter l'opinion qui avait été exprimée, selon laquelle l'appui extérieur à la coopération Sud-Sud devait être sans condition et sans discrimination. Quelques représentants étaient d'avis qu'il convenait d'accorder plus d'importance aux arrangements et aux institutions en matière de coopération régionale ainsi qu'au rôle des organisations régionales. Pour d'autres, il aurait été préférable d'employer la terminologie du consensus habituellement utilisée par les Nations Unies à la place de certains des termes et expressions utilisés dans le rapport du Président. Enfin, d'autres encore estimaient que certains passages du rapport ne concernaient pas la coopération Sud-Sud. Le Président a indiqué que le texte serait corrigé afin de tenir compte des observations présentées.

37. La Réunion a alors décidé d'adopter le rapport qui figurait dans les documents A/AC.246/L.2 et A/AC.246/L.2/Add.1/Rev.2.

#### V. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

38. Le représentant de l'Espagne, prenant la parole au nom de l'Union Européenne (UE), a déclaré qu'il accueillait avec satisfaction le "Résumé et conclusions" du Président. Pour ce qui était des références faites à la convocation d'une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud, il a indiqué que l'Union Européenne émettait de graves réserves à l'égard de la convocation d'une telle conférence et rappelait la position de l'Union Européenne, selon laquelle c'était l'Assemblée générale des Nations Unies qui offrait le meilleur forum aux débats sur la coopération Sud-Sud.

39. Le représentant des Philippines, intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, s'est félicité du contenu du rapport de la Réunion et a remercié le Président et les membres du Bureau pour la synthèse des débats qu'ils avaient effectuée. Relevant qu'il ressortait clairement du Résumé et des débats qu'il

existait de nombreux moyens d'améliorer la coopération Sud-Sud, il était également d'avis qu'il aurait été souhaitable que le rapport rende compte plus fidèlement de la diversité des opinions qui avaient été exprimées lors des séances officieuses de la Réunion. En guise de conclusion, il a rappelé que la coopération Sud-Sud devait être le complément, et non le substitut, de la coopération Nord-Sud.

40. Le Président a remercié tous les participants pour la contribution qu'ils avaient apporté au succès de la Réunion. Les idées et suggestions émises avaient enrichi le débat sur la coopération Sud-Sud. Il a également remercié les membres du Bureau, le rapporteur, la directrice de la Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux (CNUCED), le directeur du Groupe spécial de la CTPD du PNUD ainsi que les autres membres du Secrétariat.

41. Le Président a prononcé la clôture de la session.

## DEUXIÈME PARTIE

### VI. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT

42. Dans son "Résumé et conclusions", le Président a rappelé que la coopération Sud-Sud était un instrument efficace de la coopération économique et technique internationale et offrait de nombreuses possibilités. Le regain d'intérêt manifesté par les pays en développement envers la coopération Sud-Sud, dont témoignaient les activités de coopération économique et technique des années récentes s'était manifesté à la fois par un renforcement de ces activités et par la mise en place d'un cadre de coopération souple et ouvert. Dans le même temps, les processus de globalisation et de libéralisation forçaient à réexaminer la forme et le contenu de cette coopération.

43. Pour définir la coopération Sud-Sud, puis la mettre en oeuvre, il était nécessaire d'adopter une démarche sélective, pragmatique, tournée vers l'extérieur et orientée vers l'action. Il convenait à cet égard de porter une attention plus grande à la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale qui étaient des composantes essentielles de la coopération Sud-Sud au niveau mondial.

44. Malgré les nombreuses lacunes constatées dans la mise en oeuvre des programmes et des projets de coopération Sud-Sud, on relevait certains succès remarquables. Parmi les facteurs contribuant à ces succès figuraient la volonté politique, l'adoption d'une démarche souple et graduelle, le contexte économique favorable, la participation du secteur privé et des secteurs de la société civile concernés, l'existence d'une infrastructure physique et institutionnelle adéquate ainsi que la capacité novatrice d'établir des réseaux.

45. Les participants à la Réunion avaient témoigné des nombreuses formes que prenait la coopération Sud-Sud. Les pays en développement étaient de plus en plus nombreux à fournir des services d'assistance technique et de coopération économique. Cette aide s'inscrivait souvent dans le cadre d'une coopération triangulaire associant les pays développés, les organisations du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations et institutions internationales.

46. Il a été souligné que la coopération Sud-Sud était un processus dynamique qui devait être analysé à la lumière du nouveau contexte international. A cet égard, la coopération Sud-Sud pouvait faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

#### Coopération et intégration économiques régionales

47. Dans l'intérêt croissant qui était porté à la coopération Sud-Sud, la coopération et l'intégration économique régionales prenaient une place particulière. De nouveaux accords de coopération étaient conclus dans des pays où il n'en existait pas précédemment, tandis que les accords existants étaient renforcés et élargis, tant pour ce qui était de leur couverture géographique que de leur contenu. La libéralisation des échanges, la coopération financière et monétaire, ainsi que le développement d'infrastructures restaient les principaux objectifs des systèmes de coopération économique. Mais il s'y ajoutait désormais d'autres éléments tels que l'établissement de meilleures relations entre les États, la préservation de l'environnement et le développement des ressources humaines.

48. Si l'on reconnaissait généralement le rôle de la coopération et de l'intégration économique dans le processus de développement, et si l'on consentait de gros efforts pour renforcer les accords régionaux, de nombreux groupes régionaux rencontraient des difficultés dans la réalisation de leurs objectifs. Dans certains cas, la mise en oeuvre et l'application des décisions exigeaient une volonté plus ferme. Dans d'autres, les obstacles venaient de l'absence des ressources nécessaires au fonctionnement efficace des groupes. Il convenait en outre d'encourager davantage la société civile à participer aux processus de coopération Sud-Sud et notamment d'y associer le secteur public, les organisations non gouvernementales, les syndicats et les médias.

49. L'établissement de contacts réguliers entre les différents groupes régionaux et les institutions d'enseignement et de recherche des pays en développement contribuerait grandement au processus de coopération. Un des principaux objectifs de la coopération Sud-Sud devrait être de renforcer les arrangements régionaux pour qu'ils soient d'une utilité directe aux pays membres. A cet égard, il était nécessaire de mettre en place un cadre conceptuel solide et d'établir des objectifs réalistes, susceptibles d'être atteints dans un délai raisonnable.

### Globalisation et libéralisation

50. Le Président a ajouté que, dans le domaine de la coopération Sud-Sud, la globalisation et la libéralisation offraient des atouts majeurs et posaient un certain nombre de défis. Les mesures prises dans ce domaine par des pays de plus en plus nombreux conduisaient à une plus grande convergence des politiques macro-économiques des pays en développement. Le développement des marchés financiers, nationaux et régionaux, et la nécessité d'établir des marchés de taille suffisante pour assurer une meilleure viabilité des investissements, mobiliser les ressources et encourager la création de liens et la coopération entre les entreprises de différents pays suscitaient un intérêt croissant. Le renforcement de la coopération Sud-Sud dans le secteur public comme dans le secteur privé permettrait d'accélérer cette évolution et de rendre les occasions de coopération plus nombreuses. L'intensification du dialogue entre les pays en développement sur les programmes et les perspectives économiques permettrait aux pays de mieux comprendre comment l'évolution de la situation d'un pays était liée à celle d'autres pays, et comment ils pouvaient en tirer des avantages.

### Diversité des expériences de développement des pays dans le contexte de la globalisation et de la libéralisation

51. Si les écarts que l'on observait dans le niveau de développement des pays en développement et dans la structure de leur économie limitaient les possibilités d'arrangements réciproques, en revanche certaines complémentarités faisaient entrevoir des modalités de coopération novatrices, comme par exemple l'utilisation de la CTPD et de la coopération triangulaire pour rendre plus accessibles les ressources techniques d'autres pays en développement. Parallèlement, comme les politiques associées à la globalisation et à la libéralisation fixaient des limites au développement des industries naissantes dans les pays en développement, il était possible d'envisager le maintien du rythme d'industrialisation et de diversification dans le cadre de la coopération régionale et interrégionale .

### Commerce entre pays en développement

52. Les échanges commerciaux entre pays en développement avaient progressé régulièrement depuis le milieu des années 80, les produits manufacturés y prenant une part croissante. Cette augmentation des échanges était surtout imputable aux économies dynamiques des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est et plus récemment aux pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Les pays de ces deux groupes avaient développé leurs échanges aussi bien entre eux qu'avec le reste du monde.

53. Malgré ces progrès, le volume des échanges entre pays en développement restait généralement faible et bien inférieur à son potentiel. Pour maintenir la croissance de leurs exportations, et pour être plus nombreux à exporter, les pays en développement devaient accroître leurs achats aux autres pays en développement. Le maintien du protectionnisme dans les pays développés, sous la forme de barrières non tarifaires ou autres, rendait indispensable la

coopération entre pays en développement dans le domaine des échanges commerciaux.

54. Une stratégie de coopération Sud-Sud, s'exerçant dans le cadre d'arrangements sous-régionaux, régionaux et interrégionaux permettrait de développer les échanges Sud-Sud. Il fallait tirer un meilleur parti du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (GSTP) notamment en y englobant davantage de produits et en améliorant la valeur des concessions. On pourrait également faire un meilleur usage de mécanismes similaires aux niveaux régional et sous-régional. La coopération Sud-Sud pouvait également aider utilement les pays en développement à acquérir la compétitivité et les techniques de marketing dont ils avaient besoin pour exporter sur les marchés internationaux. Il convenait alors de privilégier l'élaboration de projets concrets dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services, en prenant bien soin de n'oublier aucune des étapes du processus de production.

#### Incidence des négociations d'Uruguay

55. Peu de pays disposaient des capacités techniques et des capacités de gestion qui leur permettraient de traiter de l'ensemble des questions découlant de l'Acte final des négociations d'Uruguay. En renforçant la coopération Sud-Sud, les pays en développement pourraient se donner les moyens d'aborder ces questions, et tirer pleinement partie des possibilités offertes par les négociations d'Uruguay et de participer plus efficacement aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce.

#### Information, communication et technologie

56. L'absence d'un mécanisme efficace de partage de l'information avait freiné la volonté et les efforts de coopération de la plupart des pays en développement. Le renforcement et l'utilisation d'un mécanisme adéquat de partage de l'information apparaissait donc essentiel à la promotion de la coopération entre pays en développement. La mise en place d'une banque d'informations d'intérêt commun et la diffusion de ces informations contribueraient utilement au développement de la coopération Sud-Sud. Il fallait prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir activement la coordination et la coopération entre les divers organismes responsables dans les pays en développement. L'efficacité des activités de développement serait grandement accrue par la mise en place de réseaux d'information et de programmes de formation conjoints. Pour ce faire, il fallait développer considérablement l'utilisation des systèmes internationaux d'information et notamment celle du Système d'orientation pour l'information.

57. Les pays en développement avaient rarement accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Parmi les initiatives citées dans ce domaine, il convenait de noter la création du Centre d'échange des données technologiques commerciales et d'investissement du Sud. A la lumière de cette expérience, il fallait examiner très attentivement les moyens de renforcer l'efficacité d'initiatives de ce genre, et de les promouvoir auprès

des pays en développement. L'évolution rapide des secteurs de la communication et de l'information avait une incidence majeure sur les avantages comparatifs des pays en développement. Il était donc indispensable, pour promouvoir l'acquisition et l'assimilation de ces nouvelles techniques, que les pays en développement mettent en place des programmes de développement des ressources humaines visant à assurer le transfert des connaissances et des compétences. Ce domaine prioritaire de la science et de la technique, et particulièrement le volet technologie du Programme d'action de Caracas, devait être une priorité de la coopération Sud-Sud.

58. Une meilleure compréhension réciproque des différents pays partenaires faciliterait également la coopération Sud-Sud. Il fallait consentir des efforts particuliers pour faire mieux connaître à l'opinion publique les activités de coopération Sud-Sud en multipliant les campagnes de sensibilisation associant les médias.

#### Les besoins spéciaux des pays africains, des pays les moins avancés et des pays en développement enclavés

59. Les pays d'Afrique, les pays les moins avancés et les pays en développement enclavés, qui connaissaient une crise économique et étaient dans une situation difficile, méritaient une attention particulière. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il était nécessaire d'adopter des mesures concrètes pour éviter une plus grande marginalisation de ces pays.

60. En outre, les pays africains, les pays les moins avancés et les pays en développement enclavés devaient renforcer la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale afin de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle et d'attirer plus aisément les investissements étrangers directs en provenance des pays développés et des autres pays en développement. Il fallait s'attacher à promouvoir la coopération triangulaire et la CTPD ainsi que les co-entreprises Sud-Sud et les investissements de la CEPD dans ces pays.

#### Besoins spéciaux des petits états insulaires

61. Pour leur part, les petits états insulaires avaient des problèmes spécifiques à résoudre pour s'ajuster à l'évolution du contexte économique international qui accentuait leur vulnérabilité, notamment aux chocs externes. La coopération Sud-Sud pourrait les aider à minimiser certains de ces effets négatifs. Dans l'élaboration de systèmes de coopération auxquels ils seraient susceptibles de participer, il serait nécessaire, afin qu'ils puissent en tirer pleinement profit, de tenir compte de leur taille et de la faiblesse de leurs ressources.

#### Leçons tirées de l'expérience en matière de coopération sous-régionale, régionale et inter-régionale

62. Les leçons tirées de l'expérience en matière de coopération Sud-Sud aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, pourraient contribuer à

renforcer l'efficacité de cette coopération. Elles montraient bien la nécessité de rationaliser et de simplifier encore les mécanismes actuels de la coopération Sud-Sud. Il fallait organiser des séminaires afin de faire mieux connaître les exemples de coopération réussie dans le domaine de la coopération économique et de la coopération technique entre pays en développement.

63. Ce que nous apprenaient les exemples de coopération réussie c'est qu'il convenait de prendre des initiatives mieux ciblées, unissant des pays ayant des intérêts communs, dans le cadre d'arrangements suffisamment souples pour que d'autres pays puissent s'y intégrer quand ils seraient prêts à le faire.

64. Il était donc nécessaire de définir plus clairement les objectifs des programmes de coopération Sud-Sud, et de fixer notamment des objectifs plus réalistes, tenant compte des niveaux de développement économique, des secteurs d'intérêt mutuels et des multiples aspects de cette coopération.

65. Il fallait promouvoir les interactions et les communications entre les groupes d'intégration économique régionaux et sous-régionaux du Sud, et à cet effet, organiser des consultations régulières, aussi bien réunions de responsables que réunions de travail, auxquelles participeraient des représentants des différents groupes. Ces consultations devraient être organisées, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, selon un système de rotation, par les différents organismes responsables de la coopération Sud-Sud.

66. Les pays en développement disposaient de nombreuses ressources, notamment de ressources et de compétences humaines, d'instituts de formation, de connaissances techniques et de capacités technologiques. Comme ces ressources offraient un bon rapport efficacité-coût, elles pouvaient être utilisées avec profit pour toute la gamme des activités de la coopération Sud-Sud.

#### Amélioration des mécanismes de la coopération Sud-Sud aux niveaux national, régional et international

67. Au niveau national, il fallait encourager la formulation de politiques cohérentes en matière de coopération Sud-Sud là où elles manquaient, et mettre en place une capacité adéquate en matière de coordination, de supervision, de suivi, d'évaluation et de conseil. Ainsi qu'en témoignaient des recommandations faites précédemment, il avait déjà été envisagé de mettre en place des centres de coordination pour la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement. Ces centres de coordination devraient soit être intégrés dans les unités nationales de coordination de la coopération technique, dont ils seraient un maillon essentiel, soit y être étroitement liés. En outre, il fallait établir des centres de coordination nationaux chargés de la coopération internationale.

68. Au niveau régional, les institutions et organismes concernés devraient continuer à assumer leur mission essentielle, qui consistait à gérer la coopération Sud-Sud et à identifier de nouveaux centres d'intérêt, de nouveaux



objectifs communs et de nouvelles activités de coopération. Ils pourraient également jouer un rôle important en aidant à la réalisation d'une plus grande convergence des politiques macro-économiques des Etats-membres ainsi qu'en contribuant à diminuer les coûts de transaction et d'information de la coopération Sud-Sud par la coordination de leurs approches en matière de négociation avec des tiers et, le cas échéant, par l'organisation d'une représentation conjointe. Des alliances stratégiques formées en vue de mener des projets commerciaux ou de créer des entreprises pourraient également promouvoir efficacement la coopération Sud-Sud.

69. Il fallait encourager tant les organisations intergouvernementales que les organisations non gouvernementales concernées à promouvoir, dans leurs programmes de coopération technique destinés à appuyer les efforts de développement de leurs pays membres, des positions communes en matière de coopération Sud-Sud. Pour éviter les doubles emplois et encourager la complémentarité, ces programmes devraient continuer à être coordonnés avec ceux des organisations du système des Nations Unies concernées.

70. Au niveau international, les pays en développement devaient resserrer leurs relations afin de définir les domaines de coopération Sud-Sud les plus fructueux et d'élaborer des positions communes lors des réunions multilatérales. La nécessité de définir une position commune était particulièrement urgente dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et des questions qui découlaient de l'adoption de l'Acte final des négociations d'Uruguay.

71. De plus, il était nécessaire de trouver des fonds supplémentaires pour le Fonds fiduciaire Perez Guerrero et d'examiner la proposition de " Banque du Sud ".

#### Suivi des conférences des Nations Unies

72. Jusqu'à présent, la coopération Sud-Sud avait surtout privilégié la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement, cependant les diverses conférences mondiales tenues dans les années 90 avaient adopté des programmes d'action contenant des engagements, des directives et des recommandations d'actions qui avaient profondément altéré, en l'élargissant, la nature de la coopération Sud-Sud. Ces conférences avaient explicitement relevé que, la coopération Sud-Sud devait jouer un rôle important dans l'accomplissement de leurs objectifs. La coopération Sud-Sud devait également être pleinement prise en compte dans l'Agenda pour le développement.

#### La nécessité de reconnaître les exigences nouvelles de la coopération Sud-Sud

73. Il était nécessaire de reconnaître le dynamisme de la coopération Sud-Sud ainsi que la spécificité des besoins de chaque pays en développement. Cela permettrait de donner une orientation pragmatique à la coopération Sud-Sud, fondée sur une solidarité politique entre pays en développement.

La coopération Sud-Sud devait poursuivre une croissance organique

74. Il convenait d'intensifier les efforts faits pour associer plus pleinement le secteur des entreprises ainsi que les autres segments de la société civile concernés aux processus de la coopération Sud-Sud. Le cas échéant, ces efforts devraient s'exercer tant au stade de la conception qu'à celui de l'exécution et pourraient englober toutes les catégories d'entreprises et de groupements d'affaires.

75. La création du Centre du Sud était une initiative dont on devait se féliciter. Il fallait donner à son secrétariat des ressources financières et humaines adéquates. Le Centre devrait constituer une équipe de réflexion et proposer les grandes orientations en matière de coopération Sud-Sud.

Appui des pays donateurs à la coopération Sud-Sud

76. La coopération Sud-Sud était avant tout la responsabilité des pays en développement eux-mêmes, mais les pays du Nord pouvaient grandement faciliter ce processus, dont ils pouvaient eux-mêmes tirer parti, notamment en tenant compte davantage des objectifs de la coopération Sud-Sud des pays en développement dans leurs programmes de coopération technique et en appuyant cette coopération sur le plan technique et financier, tant dans les secteurs traditionnels que dans les secteurs nouveaux.

77. Le manque de ressources financières avait été un des plus grands obstacles au développement de la coopération Sud-Sud. Pour tirer tout le potentiel de cette coopération, il fallait donc renforcer les accords de financement triangulaire reposant sur une contribution active des pays en développement et des organisations internationales concernées.

78. Pour promouvoir ces accords de coopération triangulaire, il fallait s'attacher en particulier à identifier les sources de financement, à appuyer l'élaboration et la négociation de projets triangulaires et organiser des ateliers de travail.

79. Les institutions financières multilatérales, et notamment les banques régionales de développement, devaient redoubler d'efforts pour financer les activités, projets et programmes intéressant la coopération Sud-Sud, notamment dans le domaine de l'infrastructure, du développement des institutions et des ressources humaines, et du financement et de la facilitation du commerce.

Système des Nations Unies

80. Le développement était un des objectifs majeurs des Nations Unies. L'appui à la coopération Sud-Sud était partie intégrante de cet objectif. Celui-ci devrait figurer dans l'Agenda pour le développement et être pleinement pris en compte dans la structure des Nations Unies. Les organisations des Nations Unies qui traitent des problèmes du développement en général, et de la coopération

Sud-Sud en particulier, devraient recevoir les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

81. A cet égard, le resserrement des liens entre les mécanismes d'appui à la coopération technique au développement du PNUD et à la coopération économique au développement de la CNUCED constituait un progrès majeur sur la voie d'une amélioration de la coordination des activités d'appui à la coopération Sud-Sud. Les recommandations de la neuvième session du Comité de haut-niveau sur l'examen de la coopération technique au développement qui a fait siennes les nouvelles orientations de la coopération technique au développement ont été un encouragement à ces activités.

82. Pour pouvoir remplir efficacement leurs missions respectives, la CNUCED, qui était spécialement responsable de la coopération économique entre pays en développement, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD et les Commissions régionales devaient pouvoir disposer des ressources nécessaires. La coopération Sud-Sud devait être explicitement intégrée dans les programmes d'opérations des autres institutions spécialisées des Nations Unies intéressées. Des consultations régulières devraient se tenir entre les institutions spécialisées des Nations Unies et les départements afin de déterminer les moyens les plus efficaces d'appuyer la coopération Sud-Sud.

83. A titre indicatif, le système des Nations Unies pourrait apporter une aide à la coopération Sud-Sud dans les domaines suivants :

(a) Les Nations Unies offriraient un cadre approprié à la promotion de la coopération Sud-Sud ;

(b) Les Nations Unies pourraient aider à harmoniser, au niveau conceptuel, les positions des pays en développement sur les questions intéressant particulièrement la coopération Sud-Sud ;

(c) Les institutions spécialisées des Nations Unies concernées pourraient analyser, en permanence, les questions intéressant particulièrement la coopération Sud-Sud, tirer les leçons de l'expérience dans ce domaine et formuler des recommandations appropriées. Elles pourraient par exemple analyser les raisons des succès rencontrés par les pays nouvellement industrialisés et déterminer si certaines de leurs expériences étaient applicables dans d'autres pays en développement, et identifier des domaines spécifiques de coopération Sud-Sud. La coopération Sud-Sud pourrait également tirer profit de l'expérience accumulée dans le cadre d'autres accords d'intégration ou encore par les pays en transition ;

(d) Les institutions spécialisées des Nations Unies pourraient également fournir aux pays en développement un appui technique et financier dans le domaine de la coopération Sud-Sud, notamment en leur facilitant l'accès aux banques de données - contenant des informations relatives notamment au commerce, aux capacités économiques, et aux technologies traditionnelles et

nouvelles - ainsi qu'en assurant le suivi et l'évaluation des transferts de technologie à destination des pays en développement ;

(e) En présentant une analyse et des données quantitatives, le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé " État de la coopération Sud-Sud ", s'il était présenté régulièrement, pourrait être un instrument précieux pour la coopération Sud-Sud.

(f) Les institutions spécialisées des Nations Unies concernées pourraient également, aider, sur leur demande, les pays en développement à promouvoir les investissements.

#### Éléments nécessaires à la réussite des stratégies de coopération Sud-Sud

84. Au cours des débats, les facteurs qui suivent ont été notamment identifiés comme pouvant contribuer au succès de la coopération Sud-Sud. Ces facteurs sont les suivants :

- la bonne compréhension de la nature de la coopération Sud-Sud et des avantages qui peuvent en découler ;
- l'entière participation et le ferme engagement de tous les partenaires concernés, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres segments de la société civile concernée ;
- un cadre de politiques fournissant des incitations et des possibilités d'investissements conjoints ;
- la coordination et l'harmonisation des politiques économiques nationales des pays participant ;
- la convergence des stratégies nationales de développement et des décisions en matière de coopération Sud-Sud ;
- l'investissement en ressources humaines et l'utilisation rationnelle de l'expertise et des compétences des pays du Sud ;
- l'existence d'institutions et d'infrastructures physiques adéquates et la meilleure utilisation des infrastructures existantes ;
- la standardisation des produits, des processus et des techniques qui facilitent le commerce et les affaires ;
- des politiques macro-économiques incitatives ;
- l'adoption d'initiatives ciblées intéressant les groupes régionaux et sous-régionaux ayant des intérêts communs, en tenant compte de la nécessité de choisir très attentivement les domaines prioritaires ;

- l'adoption d'objectifs réalistes, conjuguée à une approche souple, ouverte et graduelle ;
- l'accès aux informations , à la recherche et au développement , et aux télécommunications , ainsi que la bonne utilisation de ces moyens ;
- le renforcement de la collaboration entre les centres d'excellence ;
- l'établissement d'un dialogue et la tenue de consultations entre les différents partenaires du développement sur des programmes et des projets spécifiques ;
- le resserrement des liens entre les volets analytiques et opérationnels de la coopération Sud-Sud afin d'ajuster en permanence les politiques et les stratégies de coopération Sud-Sud aux réalités nouvelles ;
- la mobilisation des ressources internes et externes afin d'appuyer la coopération Sud-Sud.

85. A l'inverse, l'absence de ces facteurs serait un frein considérable à la formulation, la promotion et l'exécution des programmes et des projets de coopération Sud-Sud.

86. Compte tenu du rôle accru que joue la coopération Sud-Sud dans la nouvelle structure des relations internationales, un certain nombre d'experts ont appuyé la proposition de réunir une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Pour certains d'entre eux, il serait nécessaire que la conférence soit précédée d'une réunion d'organisation et de deux réunions préparatoires. Pour assurer la bonne préparation de la conférence, il a également été proposé que celle-ci soit précédée par des consultations régionales. Il incombait cependant à l'Assemblée générale des Nations Unies de décider de la forme et du financement de la conférence proposée. Selon certains experts, il conviendrait d'établir à cet effet un calendrier souple. Pour d'autres, il convenait à l'avenir d'utiliser pleinement le cadre offert par l'Assemblée générale pour examiner ces questions.

Mesures appelant une décision de la Réunion du groupe intergouvernemental sur la coopération Sud-Sud

87. En application de la résolution 49/96 de l'Assemblée générale qui recommandait notamment, en vue de développer la coopération Sud-Sud à l'échelon mondial, la convocation d'une réunion intergouvernementale d'experts afin de recommander des modalités pratiques que le Secrétaire général devrait prendre en compte lors de l'élaboration d'un rapport sur l'état de la coopération Sud-Sud, la réunion intergouvernementale des experts est convenue de présenter son rapport au secrétaire général des Nations Unies pour examen, et pour qu'il prenne les mesures appropriées.

88. Conformément à la résolution 49/96 de l'Assemblée générale, la réunion intergouvernementale, dans la conduite de ses travaux, a pris note des résultats de la troisième session de la Commission permanente de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur la coopération économique entre pays en développement et des travaux de la neuvième session du Comité de haut-niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement.

ANNEXE

Documents dont était saisie la réunion intergouvernementale d'experts

<u>Titre</u>	<u>Document</u>
Ordre du jour provisoire annoté	A/AC.246/L.1
État de la coopération Sud-Sud et questions nouvelles	A/AC.246/1
Développement de la coopération Sud-Sud (questions et modalités : quelques suggestions)	A/AC.246/2
Rapport du Comité de haut-niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa neuvième session	A/50/39
Nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement	TCDC/9/3
Rapport de la commission permanente de la coopération économique entre pays en développement de la CNUCED sur sa troisième session.	TD/B/42(1)/ et TD/B/CN.3/16